

Manuel de la partie 2 de l'examen

"Étude de cas avec entretien professionnel"

Version du 23.10.2024

1. Description de la tâche

Dans le PE2, le-la candidat-e reçoit le jour de l'examen oral une description de cas complexe issue de la pratique (domaine des institutions sociales et médico-sociales). Il-elle fait d'abord une analyse individuelle du cas. Pour ce faire, il-elle recourt à des concepts, modèles et théories et identifie les facettes/ensembles de problèmes pertinents de la réalité organisationnelle ainsi que leurs interrelations. Sur la base de son analyse, il-elle élabore une solution motivée pour le cas.

Au sein d'une équipe de trois personnes*, c'est-à-dire avec d'autres candidats-es, il-elle intègre les points de vue et approches existants en une solution commune et réfléchit ensuite aussi bien à la solution/au résultat qu'au processus de travail et à sa propre prestation/son propre comportement au sein de l'équipe. Enfin, il-elle mène un entretien professionnel avec les experts-es aux examens.

2. Conditions générales

Déroulement et horaires

Le traitement de l'étude de cas en équipe* se déroule en trois phases, dont le déroulement est le suivant :

1ère phase	40 min.	Traitement individuel de l'étude de cas comprenant l'analyse et la proposition de solution(s) (y compris la préparation d'une brève présentation)
	<i>05 min</i> <i>Changement de salle</i>	
2ème phase	45 min. <i>*60 min</i>	Collaboration structurée au sein de l'équipe : 1ère partie (env. 20 min.) : présentation 6 min. par personne - 3 Présentation de l'analyse individuelle et des solutions proposées. 2e partie (env. 20 min) : modération 6 min. par personne - chaque candidat(e) reçoit une question concrète sur le cas, qu'il-elle anime en équipe. 3e partie (5 min.) : Réflexion Chaque candidat-e rédige une brève réflexion sur le travail effectué précédemment en équipe, selon la structure prédéfinie.
3ème phase	25 min. <i>*30 min.</i>	(env. 7 min. par personne) : Entretien professionnel - dirigé et animé par les experts-es aux examens.

*Des équipes de trois sont prévues. Pour des raisons d'organisation, des équipes de quatre sont également possibles en cas de besoin. La durée totale de l'examen est augmentée en conséquence pour les équipes de quatre.

3. Informations complémentaires

Préparation

Il est recommandé, en particulier pour les candidats qui n'ont pas appris la méthode de l'étude de cas au cours de leur formation, de se familiariser avec celle-ci avant l'examen et de s'exercer à l'aide d'études de cas accessibles au public. Les études de cas qui s'y prêtent peuvent être consultées sur le site Internet de l'examen, par exemple.

4. critères d'évaluation

La Roue de la gestion de l'organisation (voir également le point 4 des directives) illustre d'une part comment les deux examens (examen professionnel de responsable d'équipe dans des organisations sociales et médico-sociales [cercle vert] et examen professionnel supérieur de directeur et directrice d'organisations sociales et médico-sociales [cercle rouge]) s'imbriquent l'un dans l'autre. D'autre part, la représentation met en évidence les subdivisions de la Roue de la gestion d'une organisation qui sont examinées dans les différentes parties de l'examen. Les subdivisions de la Roue (subdivisions de de la gestion de l'organisation) se retrouvent donc dans la grille d'évaluation. Ils sont complétés par des "exigences générales" pour chaque partie de l'examen.



Aperçu des compétences opérationnelles dans la grille d'évaluation PR2

Les critères d'évaluation sont équivalents aux compétences opérationnelles (CO) pertinentes pour l'examen (cf. également les directives : annexes A et B). Les compétences opérationnelles sélectionnées sont pondérées deux fois (nombre de points x 2).

Das Kreismodell der Organisationsführung - HFP LO Handlungskompetenzbereiche (HKB) Personale und soziale Kompetenzen (PSK)	Compétences opérationnelles (CO) pertinentes pour l'examen, dérivées des subdivisions des domaines de compétences opérationnelles (DCO)
1 Stratégie & Leadership DCO A, B	1.1 Révéler le potentiel de contribution au développement d'une stratégie durable en tenant compte des valeurs normatives données et des développements futurs A1
	1.2 Prendre en compte et intégrer les intérêts de la clientèle et des autres parties prenantes, par exemple les subordonnés directs, les proches, les partenaires externes de l'économie, de la politique et de la société, les fournisseurs, etc. B3 et B4
	1.3 Réfléchir de manière critique et constructive à ses valeurs internes (attitudes) et à ses propres actions et en déduire les conséquences pratiques au niveau personnel et organisationnel B1
2 Organisation & Qualité DCO C, D	2.1 Faire preuve de compréhension et de propositions de développement pour la structure de l'organisation (structure et déroulement), ainsi que d'aptitudes à planifier, piloter et évaluer des processus de changement C4, C5
	2.2 Gérer la collaboration et la coordination des secteurs de l'organisation en vue de la qualité des prestations ; ce faisant, identifier les risques et mettre en œuvre des mesures de sécurité D3, D5
	2.3 Définir et mettre en œuvre les valeurs fondamentales et les principes de gestion avec les collaborateurs C1
3 Gestion d'entreprise, Compétences personnelles et sociales DCO E, F, G CPS	3.1 *Savoir-faire en gestion d'entreprise (gestion du personnel, des fonctions et des connaissances / marketing, communication et RP / finances / infrastructure et technologie) E, F, G
	3.2 *Promouvoir les compétences de coopération ("travail d'équipe" et "esprit d'équipe") dans l'organisation - en s'appuyant sur la gestion des relations et la délégation CPS7, 8, 9,
	3.3 Faire preuve d'enthousiasme, d'ouverture envers les thèmes et les personnes et d'engagement. CPS6
	3.4 Démontrer les bases d'une force de négociation et d'une capacité à résoudre des problèmes au sein d'une équipe en faisant preuve d'agilité dans la réflexion, de force de décision, d'habileté à argumenter et à s'imposer ainsi que de relations constructives CPS1, 4, 7, 10

*L'évaluation de ce critère compte double pour le total de la partie 2 de l'examen.